## Formes de soutien à l'école obligatoire

Mesures de pédagogie spécialisée ordinaires Mesures de soutien spécialisé (MSS)

Mesures de soutien spécialisé à titre de soutien élargi (SE) Pool MO Gestion et autorisation par la direction d'école

Pool SE Gestion et autorisation par la direction d'école Offre ordinaire de l'école obligatoire 1

Mesures de pédagogie spécialisée renforcées Offre spécialisée de l'école obligatoire mise en œuvre de manière intégrée (OsEO int.)

Offre spécialisée de l'école obligatoire mise en œuvre de manière séparée (OsEO sép.)

Ressources OsEO Gestion et décision par l'inspection scolaire (IS)

Contrats de prestations avec les établissements particuliers de la scolarité obligatoire, décision rendue par l'IS (place en établissement) Offre spécialisée de l'école obligatoire (OsEO) <sup>2</sup>

¹OMO = Ordonnance régissant les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et les mesures de soutien relevant de l'offre ordinaire de l'école obligatoire

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>OOSEO = Ordonnance sur l'offre spécialisée de l'école obligatoire